



LOUVERNÉ SPORTS SECTION FOOTBALL

Règlement Intérieur

Comportement des adhérents dans le cadre collectif de l'association
SAISON 2026/2027

Tous les adhérents de Louverné Sport, quel que soit leur titre : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, etc., sont tenus de respecter le règlement intérieur du club qui est remis lors de l'inscription. Les parents des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Ce règlement a pour objectif de définir le savoir-être à adopter pour savoir vivre en collectivité. C'est-à-dire, l'attitude que chacun doit adopter pour prouver son intégrité et sa capacité à vivre ensemble afin d'assurer le bon fonctionnement du club et l'épanouissement de chacun.

En prenant une licence à Louverné Sports, j'accepte, de me soumettre aux règles suivantes :

1) Paiement de la licence :

Je m'engage à payer ma licence au plus tard en septembre de chaque saison :

- soit en une fois par carte bancaire ou via HelloAsso,
- soit en 3 fois via HelloAsso.

Pour le paiement en plusieurs fois, la licence est signée à réception de la première échéance. En cas de non-respect des échéances suivantes, le joueur ne pourra plus participer aux matchs, ni aux séances. Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

En cas de départ, aucune mutation ne sera accordée si le paiement de la licence n'est pas totalement honoré.

A l'appréciation de la direction : pas de convocation aux matchs tant que le paiement n'est pas honoré

2) Respect des personnes et du fair-play :

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné. Je m'engage à respecter :

- Mes partenaires, en faisant tout ce qui est possible pour les aider, en les encourageant même s'ils commettent des erreurs et quel que soit leur niveau.
- Les bénévoles du club et les dirigeants.
- L'entraîneur/coach, en acceptant le contenu des entraînements qu'il propose, ses choix et en respectant ses consignes.
- Mes adversaires sur le terrain durant le match, en leur serrant la main après la rencontre et en acceptant la défaite.
- L'arbitre en ne contestant pas ses décisions et en restant toujours fair-play.
- Les spectateurs, en n'ayant aucun mauvais geste envers eux.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction : exclusion temporaire ou définitive

3) Respect des installations et du matériel :

Je m'engage à prendre soin du matériel mis à ma disposition et à le ranger aux endroits réservés à cet effet. Je ne jette ni bouteille, ni papier au sol, dans le vestiaire ou dans les douches et veille à utiliser les poubelles mises à ma disposition.

J'adapte un comportement approprié dans les locaux.

De manière automatique : remboursement du matériel dégradé (+ exempt en fonction des faits)

4) Ponctualité :

Je m'engage à arriver et à respecter les horaires de rendez-vous, d'entraînement et de match. A prévenir en cas de retard ou d'absence.

Pour les parents, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction après plusieurs faits : exempt lors du prochain match

5) Absence :

Je m'engage à prévenir de mes absences via l'application SportEasy :

- pour les matchs : avant le vendredi pour le week-end (sauf cas de force majeure à l'appréciation du dirigeant et du président),

Automatique : exempt au prochain match et en échange je donnerai de mon temps pour arbitrer. Pas de retour à la compétition tant que mon tour d'arbitrage ne sera pas réalisé.

- pour les entraînements : la veille,

Automatique : rangement du matériel de la séance. En cas de répétition, l'exclusion de la séance est possible.

6) Consommation d'alcool :

Il est interdit aux mineurs de consommer de l'alcool dans l'enceinte du stade. De plus, il vous est demandé d'arriver dans un état physique apte à la pratique d'une activité sportive. Au-delà du fait que cela nuise aux performances, cela augmente le risque de blessure.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction après plusieurs faits : exempt lors du prochain match

7) Arbitrage :

Chaque joueur sénior et vétéran s'engage à donner de son temps pour arbitrer deux matchs dans la saison. Sans arbitre, il n'y a pas de foot.

A l'appréciation du référent planning arbitrage et de la direction : exempt + désignation d'office en tant qu'arbitre. Pas de retour à la compétition tant que mon tour d'arbitrage ne sera pas réalisé.

8) Sanctions et amendes :

Les sanctions suivantes sont à rembourser au club :

- carton jaune et/ou rouge "désapprobation en paroles ou en actes" ;
- carton rouge "acte de brutalité" ;
- carton rouge "cracher sur un adversaire ou une autre personne" ;
- carton rouge "tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux, et/ou grossiers".

Les sanctions financières pour propos injurieux, racistes ou pour tout comportement inapproprié autour du stade sont également à charge des licenciés.

Pour les joueurs des catégories jeunes, des matchs de suspensions supplémentaires ou travaux d'intérêt général peuvent être décidés par l'entraîneur et sur validation de la commission de discipline.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction : non-paiement sous 30 jours entraînera la suspension automatique jusqu'au paiement

9) Dirigeants :

Chaque dirigeant s'engage, tout comme les joueurs, à respecter ce règlement. Les dirigeants d'équipe fourniront en début de saison un extrait de casier judiciaire vierge.

A l'appréciation de la direction : pas de coaching

10) Discipline :

Le port d'objets dangereux (couteaux, pétards, briquets, drogue, produits inflammables, ainsi que des objets ou marchandises destinés à être vendus, etc.) est interdit en général et dans le cadre des activités sportives du club en particulier. Le port d'objets de valeur est très vivement déconseillé.

Louverné Sports décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objet dans ces locaux. Même chose pour les véhicules des dirigeants ou joueurs garés sur les parkings des ensembles sportifs ou sur la voie publique.

Aussi, il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et de jeter ses mégots sur le sol. Un cendrier est mis à disposition devant l'entrée principale du club.

Les manquements au règlement intérieur de Louverné Sports et, en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres joueurs ou des dirigeants, peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part au comité directeur. La commission discipline statuera sur la ou les sanctions à prendre.

11) Transport (voiture personnelle) :

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les joueurs ou les parents de participer au transport avec leur voiture. Ils le font alors sous leur entière responsabilité. Ils doivent veiller en particulier qu'ils sont bien couverts par leur compagnie d'assurance.

Toute personne mineure inscrite au Club peut se rendre aux séances d'entraînement non accompagnée de ses parents ou d'une personne habilitée. Dans le cas contraire, c'est à ces derniers de trouver la solution.

Tous les déplacements pour les compétitions sont effectués en voiture personnelle à tour de rôle, via un planning de transport. Chacun se doit de respecter le planning de transport réalisé. En cas d'impossibilité, c'est à chacun de trouver son remplaçant.

La responsabilité de Louverné Sports ne peut être engagée pour tout accident ou incident intervenant au cours de transports en voitures particulières.

12) Autorisation concernant les MINEURS :

La prise d'une licence pour votre enfant mineur dans notre club confirme votre autorisation sur les points suivants :

- Votre enfant pratique le football à LOUVERNÉ SPORTS et est transporté dans les véhicules des dirigeants ou toute personne désignée par le club.
- Votre enfant vient et repart seul du club. Dans le cas contraire, il faudra une attestation de votre part le stipulant.
- Les dirigeants prennent les dispositions nécessaires en cas de blessures graves de votre enfant et le dirigent vers le centre hospitalier le plus proche.
- Le club utilise les photos sur lesquelles votre enfant apparaît pour la communication de l'association.

Le Comité Directeur
Club de Louverné Sports